

Carcassonne, le

27 JUL. 2015

direction
départementale
des Territoires
et de la Mer
Aude

Le Directeur

Monsieur le Maire,

L'établissement du groupe ARTERRIS présent sur votre commune au lieu-dit le faubourg-vieux est constitué d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et relève du régime de l'autorisation selon la rubrique ICPE n°2160.

Je vous communique une mise à jour du « porter à connaissance » du risque technologique relatif à ces installations.

Des zones d'isolement s'appliquent aux silos au moment de leur implantation (arrêté du 29 mars 2004 modifié en 2007). Il convient de faire usage du principe de réciprocité lié aux distances d'implantation afin que soit pérennisé le maintien de ces distances, en application des articles L111-3 du code rural et R111.2 du code de l'urbanisme.

Ainsi toute nouvelle construction à usage d'habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers et tout changement de destination des bâtiments précités à usage non agricole nécessitant un permis de construire est interdit dans la zone d'isolement (voir plan joint). Seules les extensions de constructions existantes peuvent être autorisées.

Les décisions relatives à l'urbanisme devront respecter ces prescriptions.

Je vous invite à annexer ce « porter à connaissance » du risque technologique, à votre document d'urbanisme dans les plus brefs délais.

Compte tenu des incertitudes liées à l'évaluation des risques et à la délimitation des distances d'effets qu'elles engendrent, je vous rappelle que des dommages aux biens et aux personnes ne peuvent être totalement exclus au-delà des périmètres définis et qu'ainsi, il convient d'être vigilant sur des projets en limite de zone d'exposition aux risques et d'éloigner autant que possible les projets importants sensibles.

Adresse : 105 boulevard Barbès
CS 40001
11838 Carcassonne cedex 9

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

téléphone :
04 68 10 31 00
télécopie :
04 68 71 24 46
courriel : ddtm@aude.gouv.fr

Monsieur Eric MENASSI
Place de l'hôtel de ville
11800 TRÈBES

Le Directeur Départemental Adjoint
des Territoires et de la Mer



Marc VETTER